

PROJET ÉDUCATIF des ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS Du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Modifié le 22 juin 2022 par délibération D036/2022

PREAMBULE

Organiser un accueil collectif de mineurs (ACM), c'est investir des moyens humains et financiers dans l'éducation des enfants et des jeunes. En s'impliquant dans les enjeux de cette structure d'accueil collectif, la finalité des élus organisateurs d'ACM et des équipes d'animation sera de la rendre opérationnelle à l'épanouissement des enfants, reconnue et lisible par tous les acteurs éducatifs qui interviennent auprès des mineurs au cours de sa semaine. Cela ne peut être possible que si les intentions éducatives et les principes de l'accueil sont partagés entre les élus et les professionnels mais aussi communiqués aux familles et à l'ensemble de la communauté éducative.

C'est le rôle et la fonction du projet éducatif. L'accueil collectif de mineurs est un des seuls espaces de vie collective ouvert à tous en dehors de l'école qui propose aux mineurs non seulement des activités mais aussi des temps de vie quotidienne (manger ensemble, jouer, ne rien faire, échanger, se reposer, etc.) pour les aider à développer des compétences sociales. Le mineur est ainsi amené à vivre la collectivité dans un lieu d'éducation non-formelle. La cohésion de groupe, la sociabilité, la communication, l'affirmation de soi, le respect, l'empathie sont autant d'enjeux pour apprendre à faire société dans un cadre différent de celui de l'école et de la famille. L'accueil collectif de mineurs est aussi un lieu d'éveil, de participation, d'expression, de choix et d'expérimentation. Un lieu pour découvrir et pour se découvrir en développant notamment des compétences émotionnelles et cognitives.

Le projet éducatif est le document qui décline les intentions et les principes éducatifs d'un organisateur ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise, à savoir : • Les accueils périscolaires ; • Les accueils périscolaires du mercredi (accueils de loisirs) ; • Les accueils de jeunes ; • Les accueils extrascolaires pendant les vacances ; • Les séjours courts (mini-camps) ; • Les séjours de vacances avec hébergement

INTRODUCTION

L'intercommunalité Bernay Terres de Normandie est née de la fusion de cinq communautés de communes de Bernay (Beaumesnil, Brionne, Bernay, Broglie et Beaumont Le Roger).

Elle rassemble aujourd'hui 75 communes comptant 55 487 habitants.

Au 31/12/2016, l'Intercom Risle Charentonne, l'Intercom du Pays Brionnais, la communauté de communes de Broglie étaient gestionnaires d'Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) avec un projet éducatif et des modalités de fonctionnement spécifiques au territoire d'intervention (L'Intercom Risle Charentonne, 3 accueils de loisirs et 3 pôles ados ; L'Intercom du Pays Brionnais, 3 accueils de loisirs, 1 pôle ados et 7 accueils périscolaires et l'organisation des TAP dans 11 écoles ; La communauté de communes de Broglie, 1 accueil de loisirs).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces différents A.C.M. sont administrés par le C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le Projet social de territoire, approuvé en 2018, a fait émerger le besoin pour les familles, d'accéder à des services et modes de garde leur permettant de vivre sur le territoire de l'Intercom en conciliant vie privée et vie professionnelle tout en assurant l'épanouissement de leur(s) enfant(s). Cette démarche est un critère d'attractivité du

territoire puisqu'elle permet de fixer les familles et d'éviter que celles ne quittent le territoire pour accéder à ces services sur des territoires limitrophes.

L'ORGANISATEUR

Le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie **organise**, pour les enfants de 3 à 17 ans, **16 accueils collectifs de mineurs sur son territoire** (7 ACM, 3 pôles ados et 6 accueils périscolaires). Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président du C.I.A.S. en est le représentant légal.

Le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie prend en charge le fonctionnement et l'investissement de ses différentes structures. Cette compétence est pilotée par le conseil d'administration et la commission enfance-jeunesse qui sont garants du bon fonctionnement, de l'équité entre les structures ainsi que du suivi des projets éducatifs et pédagogiques.

Sous l'autorité du coordinateur enfance-jeunesse, chaque structure est dirigée par un responsable diplômé. Les responsables ont la charge de diriger leurs équipes composées d'animateurs permanents et vacataires et sont garants du budget qui est alloué à leur structure.

L'élaboration d'un projet éducatif « accueil collectif de Mineurs » répond à la nécessité de créer les conditions d'une démarche éducative cohérente. Le Président et les membres de la commission sont les garants de cette action qui s'inscrit en complémentarité de celle des autres acteurs : familles, écoles, associations, et autres structures. L'action éducative en faveur des enfants et des adolescents nécessite le rassemblement de tous.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- **Les fondements**

Notre volonté est de **répondre aux attentes de la population** (besoins d'accueil et de garde des enfants en dehors du temps scolaire, vacances et mercredis, et pendant le temps de travail des parents).

L'objectif fondamental de ce projet éducatif est donc de permettre à chaque enfant d'être accueilli dans des conditions qui garantissent sa **sécurité physique, morale et affective** et qui favorisent son **épanouissement** et son **autonomie**.

- **L'apprentissage de la citoyenneté**

Les enfants et les jeunes qui sont accueillis **sont des adultes en devenir**. Ils auront plus tard à prendre leur place dans une société en constante évolution. Le rôle de l'équipe encadrante est de les accompagner, de les préparer à cette responsabilité.

Développer le sens civique de chacun en **valorisant les atouts de la vie en collectivité** sera primordial. L'apprentissage de la citoyenneté passe par l'expression, l'échange, les rencontres et la découverte de nouveaux repères.

- **L'épanouissement au sein d'un collectif**

Les Accueils de Loisirs sont pensés comme des lieux de convivialité, de détente et de loisirs. Des espaces où peuvent s'exprimer la solidarité, la tolérance, le respect de tous, l'échange, le partage ; la découverte et l'autonomie. L'épanouissement de chacun au sein

d'un groupe nécessite de prendre en compte l'environnement social de chaque enfant, son cadre de vie et ses conditions familiales.

- **L'ouverture sur le monde**

Favoriser la curiosité des enfants et des jeunes accueillis est fortement encouragé et s'articule autour de 3 axes :

- ✓ Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.
- ✓ Permettre aux enfants de s'ouvrir sur le monde en les sensibilisant à la découverte, à la culture et à la connaissance du patrimoine local
- ✓ Encourager la pratique sportive comme vecteur de bien-être, d'estime de soi et favorisant la bonne santé physique et mentale

- **Orientations spécifiques**

La collectivité porte une attention particulière à l'intégration des enfants porteurs de handicaps au sein des Accueils de Loisirs. Dans la mesure du possible et en parfaite concertation avec les familles, les conditions d'accueil sont adaptées aux besoins des enfants via un Projet d'Accueil Individualisé.

Au sein de ses actions éducatives, la collectivité porte également une attention particulière au **Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S.)** « Manger bouger ».

- **La relation entre parents et professionnels**

Tous les objectifs précités sont poursuivis au bénéfice des enfants et de leurs parents (ou représentants légaux). Toutes les informations qui auraient un impact sur la prise en charge d'un enfant doivent être partagées entre les parents et le responsable de l'accueil de loisirs concerné. Avant toute inscription, un rendez-vous avec la famille est donc organisé. En effet, **la qualité des transmissions d'informations entre les familles et les professionnels est primordiale** et doit permettre d'entretenir un lien de confiance.

Par ailleurs, les responsables ont la charge de mettre en place des temps d'échanges réguliers avec les parents afin de recueillir leurs retours, leurs idées et plus largement de participer à l'accompagnement de leurs fonctions parentales.

TYPES D'ACCUEIL

Le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie déploie son action éducative à travers 7 Accueils collectifs de mineurs, 3 Pôles ados et 6 accueils périscolaires.

Dans le cadre des activités menées par ces différents établissements, le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est aussi un organisateur de séjours courts (de 1 à 4 nuits) et de séjours de vacances (plus de 4 nuits).

LES MODALITES PERMETTANT LE FONCTIONNEMENT

Chaque site met en œuvre son propre projet pédagogique en tenant compte de ses spécificités (horaires, restauration, ramassage, public accueilli...).

Budget :

Un budget est voté lors du conseil d'administration dédié au mois de mars/avril. Ce budget est réparti sur les différents sites. Les responsables de chaque établissement ont ensuite la charge de gérer les budgets selon les procédures établies par la collectivité.

Règlements intérieurs :

Les règlements intérieurs sont élaborés en étroite collaboration avec les élus, la direction du C.I.A.S., le coordinateur enfance-jeunesse et les équipes pédagogiques. Ils doivent être signés par les parents et enfants et respectés par chacun d'eux. Ils sont remis à jour régulièrement.

Tarifs :

Les tarifs des A.C.M. sont fixés par délibérations. Pour les Accueils de Loisirs, ces tarifs sont modulés en fonction des revenus des familles et de grille de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour les pôles ados les tarifs sont spécifiques selon les activités.

Locaux et transport :

Les structures disposent de locaux intercommunaux ou communaux (mis à disposition de l'Intercommunalité), composés de salles d'activités, de bureaux, de salles de réunions, de dortoirs, d'espaces extérieurs (plateau sportif, aires de jeu gazonnées). Les enfants ont aussi accès aux gymnases communautaire, à certains équipements sportifs extérieurs et à des locaux scolaires.

Afin que les enfants se rendent à différentes activités, des transports sont mis en place avec la régie transport et/ou un prestataire extérieur.

Modalité de recrutement des équipes d'animation

Le personnel titulaire et les vacataires sont recrutés par le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ou mis à disposition par les communes.

Toutes les candidatures doivent être adressées directement au service ressources humaines du C.I.A.S. et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à l'attention de Monsieur le Président.

Un formulaire de recrutement est proposé aux candidats sur le site internet de la collectivité.

Chaque responsable étudie les demandes et organise le recrutement de son équipe selon les directives de la collectivité, les besoins de la structure, la réglementation en vigueur et les directives du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). (Équipe d'animation composée au minimum 50% de diplômés B.A.F.A. ou équivalent /30% maximum d'animateurs stagiaires/ 20% maximum d'animateurs non diplômés).

Accompagnement des animateurs

Les animateurs sont au cœur des enjeux de l'action éducative puisque ce sont eux qui encadrent les enfants au quotidien. Au-delà des exigences fondamentales liées à la sécurité physique, morale et affective des enfants, la collectivité (*élus, direction générale, coordinateur et responsables*), veilleront à ce que les postures pédagogiques soient suffisamment accompagnées et approfondies via des **séances de préparation avant les sessions, des accompagnements individuels et collectifs en cours de session et l'orientation vers des formations.**

Les responsables sensibilisent les équipes d'animation sur la nécessité de garantir un **équilibre entre différents types d'activités** (jeux d'extérieur, jeux d'intérieur, sport, jeux de réflexion, jeux d'action, expression corporelle, chant, constructions, arts plastiques...).

Concernant les équipes d'animation de la session des grandes vacances, **une journée de préparation commune à toutes les structures est également organisée** fin juin / début juillet. Les différents agents permanents de la collectivité sont mobilisés afin de reprendre l'explicitation de différentes thématiques transversales :

- Aspects sécuritaires et sanitaires,
- Aspects pédagogiques (autonomie / épanouissement / intérêt des activités et sorties),
- Aspects nutritionnels et posture de l'animateur sur les temps de repas
- Spécificités liées au séjour camping.

Spécificités liées au séjour camping

Les séjours camping sont des temps forts de la session estivale. Pour les enfants, ils permettent l'acquisition de nouveaux repères dans un contexte de convivialité et de découverte. Les familles sont invitées à participer à des réunions d'information qui précisent les modalités spécifiques liées à ces séjours en plein air. En effet, le C.I.A.S. organise ces séjours selon les instructions du SDJES (*déclarations des lieux et dates de séjours aux autorités compétentes, contrôle de l'existence d'un agrément sur le lieu d'hébergement, veille sanitaire, veille météo, mise en place de dispositifs de sécurité spécifiques et de circuits d'information*). Le C.I.A.S. met en place une permanence 24h/24h afin de répondre aux besoins des équipes d'animation et des autorités compétentes pendant toute la durée des séjours.

Transversalité entre les structures

Le C.I.A.S. souhaite que les différentes structures fonctionnent de manière décloisonnée et que des projets d'animation transversaux soient régulièrement initiés. A cet effet, les responsables des différents accueils se réunissent entre chaque session de vacances en mettant à profit les opportunités de mutualisation (transports, matériels, intervenants spécialisés-transversalité avec les services de l'Intercom) et les différentes ressources à disposition (configurations intérieures et extérieures des structures, terrains de sport, parcs, gymnases ...).

Un travail de transversalité est également mis en place avec les collègues du secteur petite enfance pour adapter au mieux la transition et les conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Les structures Accueils de Loisirs et Pôles ados entretiennent aussi des relations étroites pour adapter au mieux le passage des enfants vers les pôles adolescents.

Transversalité entre les services

Les ACM participent aux différents manifestations mises en place par la collectivité (Festival du goût, sentier d'art, triathlon...)

Convention partenariat

Un partenariat fort est engagé avec la **Caisse d'Allocations Familiales** de l'Eure. Cela se traduit par un soutien financier et un plan de développement partagé (Contrat Enfance Jeunesse). Des conventions peuvent être également signées avec les **Comités d'entreprises** et **certaines collectivités territoriales** (communes, communautés de communes, Département de l'Eure, etc....).

Nous travaillons également avec d'autres partenaires tels que des **associations, clubs sportifs et structures d'accueil** (Foyer de Résidence pour Personnes Agées, Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques...).

Un partenariat est également engagé avec le Comité Olympique et Sportif de l'Eure autour du dispositif « Sport ma Santé ».

COMMUNICATION

Le site internet de la collectivité informe sur les activités des différentes structures. Par ailleurs, les familles sont invitées à fournir leur **mail** afin de recevoir directement les informations par voie dématérialisée.

Les plannings d'activités pour chaque session de vacances ou mercredis sont réalisés par les responsables et les équipes d'animation selon leur projet pédagogique et distribués aux familles et enfants inscrits. Les activités proposées, les horaires d'accueil et des informations diverses sont présentées.

Un tableau d'affichage extérieur ou intérieur est consultable par les familles pour toute information supplémentaire ou plus ponctuelle.

Une plaquette d'information générale, à destination des familles, est en cours d'élaboration.